

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/MARS/027	OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - RESERVE PARLEMENTAIRE - POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA COUVERTURE DU GYMNASSE (TOITURE)
Date du conseil municipal 07/03/2016	
Date de la convocation 29/02/2016	
Date de l'affichage 29/02/2016	

L'an deux mille seize, le sept mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 29 février 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Medhi BENSALÈM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Pierre GUILLOU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Pascal D'HOKER.

Etaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Clotilde LAGOUTTE

Etait absente excusée :

- Rachida MOUALI

Madame Sandrine NAGEL est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le budget communal,

Considérant la volonté de Monsieur le sénateur-maire de Seine-et-Marne, Monsieur Michel BILLOUT, d'apporter son soutien à un projet d'investissement sur la commune de Nangis pour l'année 2016,

Considérant que la commune a pour projet d'investissement des travaux de réfection de la couverture du gymnase (toiture),

Considérant la réserve parlementaire dont dispose Monsieur le sénateur-maire,

Considérant le devis fourni par une société,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (28 voix Pour),

ARTICLE 1 :

Approuve le descriptif de cette opération qui s'élève à **45 504,00 € H.T.** soit un montant T.T.C. de **54 604,80 €.**

ARTICLE 2 :

Sollicite l'Etat, dans le cadre des crédits inscrits au programme de la mission « relations avec les collectivités territoriales pour les aides exceptionnelles aux collectivités territoriales », pour l'attribution d'une subvention à hauteur de **22 000,00€.**

ARTICLE 3 :

Dit que le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Recettes
Travaux de réfection de la couverture du gymnase (toiture) 45 504,00 €	Etat (réserve parlementaire) 22 000,00 € Fonds de soutien à l'investissement public local (demande en cours) 14 403,20 €
Total H.T. 45 504,00 €	Part communale 18 201,60 €
TVA 20 % 9 100,80 €	
Total T.T.C. 54 604,80 €	Total T.T.C. 54 604,80 €

ARTICLE 4 :

Dit que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2016, en section d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 mars 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160307-2016-MARS-027-
DE
Date de télétransmission : 11/03/2016
Date de réception préfecture : 11/03/2016